



Commission des dynamiques territoriales

62010 - Soutien au développement touristique

Proposition d'attribution d'une subvention à la Communauté de Communes de WISSEMBOURG

Rapport n° CP/2017/450

Service gestionnaire :

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une aide aux travaux d'investissement réalisés par la Communauté de Commune de WISSEMBOURG au titre du développement de liaisons cyclables et chemins intercommunaux.

Le contrat de territoire de WISSEMBOURG

Dans le cadre du contrat de territoire de WISSEMBOURG, 2^{ème} génération, la tranche 2 du projet structurant « Itinéraires Cyclables et Touristiques » comprend 3 sous-projets présentés par la Communauté de Communes du Pays de WISSEMBOURG :

- la mise en valeur des points de vue touristiques,
- le circuit de Schoenenbourg,
- la réalisation de 4 boucles cyclables.

La tranche 1 a fait l'objet de l'attribution d'une subvention d'un montant de 56 496,20 €, pour la réalisation d'une première tranche de pistes cyclables et l'aménagement du circuit des Grogards.

Dans le cadre de ce contrat de territoire, le montant de l'aide départementale a été négocié sur la base du guide de référence en application de la délibération du Conseil Général n° CG/2012/59 du 22 octobre 2012.

En application de la délibération du Conseil Départemental n° CD/2015/94 du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les Communes et leurs groupements, une décote générale de 20 % est appliquée sur les propositions de subventions relatives aux dossiers non déposés et restant à engager.

Pour ce dossier présenté, une première facture de travaux a été justifiée au 31/12/2016.

Les projets présentés

Les projets présentés concernent :

- *La mise en valeur des points de vue touristiques*

La Communauté de communes du pays de WISSEMBOURG a missionné l'Office National des Forêts pour établir un schéma d'accueil du public.

Dans le cadre de ce schéma, il est proposé d'aménager des points de vue selon les choix suivants :

- mise en lecture du paysage et des qualités environnementales des milieux ouverts à WEILER, en relation avec le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement ;
- installation de trois tables d'orientation classiques au niveau des points de vue existants (au bord de la RD3 entre WISSEMBOURG et CLIMBACH, à CLEEBOURG et à OBERHOFFEN LES WISSEMBOURG);
- ouverture de deux points de vue le long des sentiers du Club Vosgien (à proximité du col du PFAFFENSCHLICK et du col du LUCHSENKOPF).

Les travaux consistent en la conception et l'installation de panneaux d'information, de tables d'orientation, la fourniture et la pose de bancs, la réalisation de travaux d'abattage d'arbres pour dégager la vue.

Le coût des travaux, en cours de réalisation, est estimé à 25 000 € HT et la subvention sollicitée auprès du Département s'élève à 7 500 €, soit 30 % du coût de la dépense.

L'Etat participera pour sa part à hauteur de 12 500 € et la Communauté de Communes du pays de WISSEMBOURG à hauteur de 5 000 €. Le dossier ayant été complété après la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les Communes et leurs groupements, le montant de la subvention est impacté par la décote de 20%.

En appliquant la décote de 20% sur le montant de la subvention prévisionnelle, le montant à attribuer pour ce projet s'élèverait à 6 000 €.

- *La création d'un parcours extérieur au Fort de SCHOENENBOURG*

Le *Fort de SCHOENENBOURG* est le plus grand ouvrage de la Ligne MAGINOT ouvert au public en Alsace, il accueille plus de 40 000 visiteurs par an.

Il a été mis à la disposition de la Communauté de Communes du Pays de WISSEMBOURG le 1^{er} aout 2017 par les Communes de HUNSPACH et d'INGOLSHEIM et, suite à la signature d'un contrat de bail, il est géré par l'Association des Amis de la Ligne MAGINOT d'Alsace.

Il a fait l'objet d'importants travaux de mise en sécurité en 2009, financés par la Communauté de Communes du Pays de WISSEMBOURG.

Afin de mettre en avant les ouvrages extérieurs de ce fort, tels que les blocs de combats, les terrils, l'entrée des hommes, la Communauté de Communes souhaite réaliser un parcours d'extérieur, accessible librement en dehors des heures d'ouverture du Fort.

Les travaux consistent en la réalisation graphique des panneaux, leur pose, l'aménagement ainsi que la réalisation de documents de communication et d'impression.

Le coût des travaux est estimé à 25 000 € HT, la subvention sollicitée auprès du Département s'élève à 7 500 €, soit 30 % du coût des travaux, l'Etat participant à hauteur de 12 500 € et la Communauté de Communes du Pays de WISSEMBOURG à hauteur de 5 000 €. Le dossier ayant été complété après la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les Communes et leurs groupements, le montant de la subvention est impacté par la décote de 20%.

En appliquant la décote de 20% sur le montant de la subvention prévisionnelle, le montant à attribuer pour ce projet s'élève à 6 000 €.

La deuxième tranche des itinéraires cyclables sera réalisée ultérieurement.

Sur avis favorable de la Commission Territoriale Nord réunie le 26 septembre 2017, il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention pour un montant de 12 000 € à la Communauté de Communes du Pays de WISSEMBOURG pour la réalisation des projets de développement et chemins intercommunaux.

Cette proposition a été soumise pour avis à la commission du Territoire Nord le 26 septembre 2017.

Les présents dispositifs d'aides se fondent sur l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible (non engagé)	Montant proposés
PROJTOUR 2016/1	R 2016 Projets touristiques structurants	600 000 €	394 209,60 €	12 000 €

Les crédits nécessaires au financement de ces opérations sont regroupés au sein d'une enveloppe unique et seront répartis en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Communauté de Commune de WISSEMBOURG une subvention de 12 000 € pour la réalisation des projets de développement et chemins intercommunaux.

La subvention de 12 000 € concerne les travaux qui sont prévus au contrat de Territoires du Pays de WISSEMBOURG. Le versement interviendra à réception des factures.

Strasbourg, le 23/10/17

Le Président,



Frédéric BIERRY